

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021**

*Assistait : -*

*Pouvoirs : néant*

**APPROBATION DU P-V DE LA REUNION DES DEUX DERNIERS CONSEILS  
MUNICIPAUX A L'UNANIMITE**

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine ADJERAD**

**Secrétaire auxiliaire : Alexandre DESICY**

\* \* \*

**LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

**N° 2021-04 – OPERATION DE RELAMPING DANS DIVERSES RUES**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 68 points lumineux dans les rues de la commune suivantes : *Rues de bas, de l'église, d'Ault, de la Mairie et Lotissement Pierre Debrouette*. Cette opération permettra une économie estimée à 4370 € par année, et la réduction de l'empreinte carbone de 1.683 kg de CO<sup>2</sup>/an. Il s'agit de remplacer les lampes à sodium par des LEDS, mais également de pouvoir régler l'intensité et les plages des éclairages.

Le coût du projet est de 86 150,00 euros TTC. La FDE 80 prend en charge 20 % du coût hors taxes des travaux, dans la limite des dépenses, la TVA, la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement est le suivant :

- FDE	31 882 €
- Département de la Somme	27 134 €
- Contribution de la Commune	13 567 €
- Communauté de Communes des Villes Sœurs	13 567 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>86 150 €</b>

M. le Maire évoque les conditions particulièrement favorables mises en place par le Département sur ces dossiers de modernisation d'éclairage public, dont les gains en consommation sont estimés à 50%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE :**

- d'adopter le projet tel qu'il est présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'accompagnement financier du Département et de la C.C. des Villes Sœurs ;
- d'inscrire les crédits au budget 2021.

BOULENGER Raynald	✓
ADAM Murielle	Abs
ADJERAD Catherine	✓
BISSON Arnaud	✓
DESENCLOS Chantale	✓
DUVAL Benoît	✓
HENIN Julien	Abs
JACQUES Laurent	✓
LAURENT Céline	Exc
LEVASSEUR Edith	✓
OLANIER Jean-Pierre	✓
PLANCHON Ariane	✓
QUESNEL Sébastien	✓
SOU MILLON Alain	✓
VORREITER Séverine	✓

## N° 2021-05 – FDE 80 – CONVENTION RELATIVE A L'EFFACEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE :

M. le Maire rappelle que la commune procède à l'enfouissement des réseaux, par tranche. Pour ce faire, la FDE 80 intervient en prenant à charge la maîtrise d'ouvrage des travaux, et en subventionnant en partie.

Considérant le projet d'enfouissement des réseaux électriques rue de Bas, rue de l'Eglise, rue du Stade, dont les montants restants à charge pour la commune, après études techniques, sont estimés à :

### Rue de l'Eglise :

	ELECTRICITE	ECLAIRAGE	COMMUNICATION
Coût des travaux :	47 840 € HT	21 420 € HT	16 660€ HT
Frais de M.O :	2 392€ HT	1 499 € HT	833 € HT
<b>Total € HT :</b>	<b>50 232 € HT</b>	<b>27 203 € HT</b>	<b>17 493 € HT</b>
<i>Contribution de la commune :</i>			
	27 628 €	17 136 €	10 496 €

### Rue de Bas :

	ELECTRICITE	ECLAIRAGE	COMMUNICATION
Coût des travaux :	153 945 € H.T.	64 260 € HT	49 980 € HT
Frais de M.O :	7 697 €H.T.	4 498 € HT	2 499 € HT
<b>Total :</b>	<b>161 642 €HT</b>	<b>68 758 € HT</b>	<b>52 479 € HT</b>
<i>Contribution de la commune :</i>			
	88 903 €	51 408€	31 487 €

### Rue du Stade :

	ELECTRICITE	ECLAIRAGE	COMMUNICATION
Coût des travaux	98 790 € HT	45 360 €HT	35 280 € HT
Frais de M.O	4 940 € HT	3 175 € HT	1 764 €HT
<b>Total :</b>	<b>103 730 €HT</b>	<b>48 535 € HT</b>	<b>37 044 €HT</b>
<i>Contribution de la commune :</i>			
	57 052 €	36 288 €	22 226 €

La FDE participe sur les travaux à 45% du coût hors taxe sur les travaux électriques, 20% sur l'éclairage, et 40% sur les communications, et prend en charge la Tva et la maîtrise d'œuvre.

Considérant qu'il convient de préciser les modalités de financement, les travaux prévus étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération,

Considérant les coûts de ces opérations respectives, et la nécessité de les phaser, M. le Maire proposant de retenir pour 2021 l'opération rue de l'Eglise,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :**

**-d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à l'enfouissement de la rue de l'Eglise avec la Fédération Départementale de l'Energie 80,**

**-d'autoriser M. le Maire à prendre toutes mesures nécessaires au bon déroulement de l'opération,**

**- d'inscrire les crédits au budget 2021.**

N°2021-06 : FINANCES : AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits ouverts au budget 2020 étaient :*

Chapitre	Nom	BP 2020	Réalisé
20	Immobilisations incorporelles	41 000	2 256
204	Subventions d'équipements versées	231 084	76 485
21	Immobilisations corporelles	227 500	37 003
23	Immobilisations en cours	119 500	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.**

## N° 2021-07 : EMBELLISSEMENT DU POSTE DE TRANSFORMATION RUE DE LAMOTTE

Il est rappelé qu'en 2016, les postes de transformation électrique situés rue du Trinvil et ruelle du Moulin ont été peints.

En 2018, le poste situé de l'Eglise et rue de Lamotte ont fait l'objet de propositions. Celui situé rue de l'Eglise a été peint, mais celui de la rue de Lamotte a été finalement refusé par la FDE. Était en cause le projet de décoration, en l'occurrence des chevaux dans un box ou dans un pré fleuri, motif devenu trop commun dans les diverses communes de la Somme.

M. le Maire précise que la commune paie l'artiste, et la FDE rembourse la commune. Il rappelle également que précédemment, il existait un différend entre la commune et la FDE sur le choix de l'artiste. La FDE avait insisté pour retenir K2B, société qui a réalisé les décorations de transformation jusqu'alors.

A ce sujet, M. Soumillon précise que la peinture est déjà écaillée au transformateur rue du Trinvil.

Après avoir relancé la FDE sur ce dossier, et en ayant proposé de retenir le thème « Pierre Debroutelle », M. le Maire informe le conseil municipal avoir reçu deux propositions artistiques, qu'il présente au Conseil. Les élus sont majoritairement favorables (9 voix sur 12) au projet de MADE IN GRAFFITI, et plusieurs élus demandent si ce dessin pourrait être davantage colorié. M. le Maire répond que cela peut faire l'objet d'une demande de la part de la commune, et précise que cela risque de dénaturer le projet de l'artiste. En effet, la commune a envoyé quelques documents pour la compréhension des artistes, et ce sont eux qui ont créé de toute part ces propositions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de retenir la proposition établie par MADE IN GRAFFITI, pour un montant de 2.000 €
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget.

## QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil Municipal de :

→ ACADEMIE D'AMIENS informe de la décision d'ouvrir une classe à la rentrée prochaine. Il semblerait que 14 enfants rentrants sont recensés, sans compter les nouveaux habitants. Il faut garder en mémoire les fluctuations à venir dans les effectifs. Actuellement la courbe est plutôt à la hausse, elle avait connu une baisse entre 2010 (point haut) jusque 2019 (avec 90 élèves). Une classe est déjà équipée pour répondre à cette ouverture.

→ *VIDEOPROTECTION* : le département aide également cet axe. Afin de compléter le dispositif existant, il sera question d'installer des équipements rue de Lamotte (containers), city-stade, et une modification d'un dispositif pour l'entrée des ateliers COURIAT.

→ *REMERCIEMENTS suite aux deuils de M.Maillard, de M.Vénier, de Mme Dubuc, de Mme Duflos, de Mme Grenon.*

## TOUR DE TABLE

A.BISSON → *concernant les animations, et sous couvert de la réouverture possible :*

\* *Musiques croisés : report à mai 2022, car l'évènement brasse beaucoup de monde.*

*\* 13 juillet : il informe avoir rencontré un nouvel artificier, qui propose pour le même tarif une prestation encore plus qualitative. S'il devait y avoir un bal, une relance sera faite.*

*→ Patrimoine : un travail est mené pour la mise en valeur des bâtiments et du patrimoine communal. Un système de « QR code » permettra de renvoyer les promeneurs, depuis des bornes physiques, à une présentation sommaire basée sur le livret du patrimoine. La conception reste à finaliser et sera probablement évolutive (textes, photos, versions audio, traductions).*

*→ Bulletin Municipal : il y aura à présent une parution de 3 ou 4 gazettes pour les actualités municipales, sur un plus petit format qu'auparavant, et un bulletin qui restera dédié aux associations en septembre. Celui en cours mettra en avant la bibliothèque, avec les nombreuses animations qu'elle héberge, et communiquer sur ce qui va venir.*

#### **C.ADJERAD**

*→ Concernant l'ouverture de classe, il conviendra de procéder au renouvellement de la classe numérique, devenue obsolète, et repartir sur un équipement évolutif pour les 5 classes. Le sujet sera traité lors de la commission scolaire à venir.*

*→ COVID : suite à des cas avérés, la décision de fermer la garderie s'est imposée du 9 février jusqu'aux vacances. A contrario, le brassage des enfants étant évité à la cantine, celle-ci a pu rester ouverte.*

#### **A.SOUMILLON**

*→ Intervention ce jour pour l'abattage des arbres sur le plateau. Le bois est stocké aux ateliers communaux : vente 20€/stère, bois à débiter. Les particuliers intéressés peuvent se faire connaître auprès de lui.*

*→ Arboretum (derrière bibliothèque) : les travaux ont commencé avec l'ouverture du mur et la création d'un seuil. Les plantations seront faites à l'automne. M. le Maire précise être en contact avec ENERGY TEAM pour le financement des arbres.*

*→ R. Debrouette : il demande de précisions suite au flyer distribué. Il s'agit de cars et voitures stationnés sur les trottoirs malgré l'existence de stationnement, forçant les enfants à emprunter la route. Même information rue G.Dron.*

*→ Collecte des OM : la ruelle du Charron n'étant pas desservie. Demande sera faite auprès de la C.C. des Villes Sœurs.*

*→ SIEP : il s'étonne de ne pas recevoir les convocations. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un oubli.*

*→ Déontologie : après avoir été convoqué par le Directeur des Services, lui demandant d'éviter que des agents soient devant son domicile durant leurs horaires de travail, il intervient pour dire que les agents ne sont pas venus chez lui pour son compte personnel. M. le Maire met en garde que cela peut porter à confusion et qu'il n'est pas souhaitable que les habitants puissent interpréter une telle situation.*

#### **A.PLANCHON**

*→ SM BAIE DE SOMME/ GRAND LITTORAL PICARD : elle fait état du vote du budget et des nombreux projets portés par le syndicat. M. le Maire regrette d'ailleurs que les communes comme St Quentin Lamotte ne soient jamais bénéficiaires de ces projets.*

*S.QUESNEL demande s'il existe un état des lieux des chemins à mettre en valeur sur la commune. M. le Maire a pris contact avec EVIA, titulaire d'un nouveau marché avec le SIVOM, pour actualiser une étude*

*existante à ce sujet. L'objectif est de déposer un dossier abouti en 2022 auprès de la CCVS pour la valorisation des chemins. Il informe avoir eu des échanges avec le maire de Béthencourt/Mer, et d'un commun accord, décidé de mettre en sens interdit les véhicules légers et poids lourds. Il informe également avoir demandé la remise en état du chemin Moret/Allenay.*

*C.DESENCLOS demande si une isolation par l'extérieur est envisageable pour les logements communaux. La demande a été faite auprès de la société bénéficiaire des CEE.*

*Elle demande également ce qu'il en est du relais Poste. M. le Maire a pris contact avec les directions régionale et locale du groupe La Poste, et aucune réponse des deux côtés.*

*L.JACQUES demande la date de démarrage pour les travaux d'enfouissement de la Targette. M. le Maire répond que les travaux doivent succéder à ceux des rues d'Ault et des Alliés, et que la société a dû gérer un autre chantier en urgence sur Ault. Le démarrage est prévu pour le 29 mars.*

*JP OLANIER fait suite aux échanges concernant le droit de passage pour le chemin de la Courette. M. le Maire informe qu'un petit bâtiment type « hangar » devra être démonté et qu'une rencontre avec les propriétaires sera programmée prochainement.*

*S.VORREITER*

*→ Suite aux fêtes de fin d'année, un premier bilan a été fait avec les commerçants participants au Point-Dépôt. Les retours des habitants portaient sur l'absence de visibilité des prix et des produits. Elle a créé un compte Facebook afin de pouvoir partager les communications des commerçants : « LA RUCHE COMMERCIALE SQLM ».*

*→ L'entreprise Megaverre recherche des trieurs et formera des candidats prochainement, en partenariat avec le centre VISEO. La commune mettra à disposition un local à cet effet.*